Une charte de la laïcité au collège

NR 07/06/2016

La charte de la laïcité à l'école a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Au collège François-Truffaut, le document peut être consulté au CDI sur un grand panneau réalisé par les trois classes de 6e. C'est le résultat d'un travail effectué sous la conduite de Grégory Da Silva, professeur d'histoire-géographie, et dans le cadre de l'enseignement moral et civique. Dix des 69 élèves concernés ont renseigné sur la marche à suivre utilisée et sur le contenu de la charte.

Dix des élèves de 6e qui ont reformulé et illustré les quinze articles de la charte de la laïcité à l'école, sous la conduite de Grégory Da Silva, professeur d'histoire-géographie.

Chacun des quinze articles a été étudié par un groupe de quatre ou cinq élèves. L'objectif a été de comprendre l'énoncé, de le reformuler avec des mots plus accessibles et d'en illustrer la notion. L'exercice n'a pas été des plus faciles. L'échange des avis et remarques a été capital dans la compréhension du concept. La dernière étape a été de rassembler textes et dessins pour être affichés en un lieu de la transmission des connaissances recevant souvent du public. Pour avoir une idée des grands principes exprimés, voici trois articles dans leur nouvelle version. Article 4 : *« Grâce à la laïcité, nous sommes libres, égaux et frères. »* Article 11 : *« Les personnels du collège n'ont pas le droit de donner leurs opinions sur la religion ou sur la politique pour ne pas influencer les élèves. »* Article 14 : *« Dans les écoles, on ne porte ni vêtements ni objets religieux visibles. »*

Les élèves pensent que s'il y a un message à transmettre, il tient en ces termes : *« Au collège, la laïcité est un des ciments du vivre-ensemble. »* Ils notent aussi que, dans le droit fil de l'article 15, leurs investigations ont contribué à mieux faire vivre les valeurs de la laïcité dans leurs classes respectives.